

DÉPARTEMENT DU GARD
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE JUNAS

SÉANCE DU 10 AVRIL 2025

Nombre de membres :

- En exercice : 15
- Présents : 12
- Votants : 12 + 1 procuration

Envoyé en préfecture le 17/04/2025

Reçu en préfecture le 17/04/2025

Publié le 06/05/2025

ID : 030-213001365-20250410-CM2025041007-DE

Date de la convocation : 03 avril 2025

Objet de la Délibération

N°CM2025-04-10-07 BUDGET COMMUNE- SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

L'an deux mille vingt-cinq et le dix avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ces séances au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Mme PELLET Marie-José, Maire.

Présents : Mme PELLET Marie-José, Mme VEYRET Marie-Josée, M. BOURREL Christian, Mme FAVAS Sylvie, Mme LESAGE Véronique, Mme CAM Morgane, M. TERME Élian, M. NÈGRE Éric, M. ROUSSEL Guillaume, M. ANDRÉ Guy, M. VAUCLARE Jean-Luc, M. REDON Yannick.

Procuration : Mme ROUX Marie à Mme PELLET Marie-José,

Absents : Mme FROMENT Valérie, Mme CHAZEL Claire.

Secrétaire de séance : Mme VEYRET Marie-Josée.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la répartition des subventions aux associations telle que définie ci-dessous :

Associations	Subventions 2024	Demandes 2025	Propositions 2025 Commission
ANT	400,00 €	600,00 €	400,00 €
Articultrices		800,00 €	500,00 €
APE	600,00 €	800,00 €	600,00 €
Chasse	1 000,00 €	1 000,00 €	700,00 €
Hommes et cailloux	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
Jazz à Junas	2 000,00 €	2 500,00 €	2 000,00 €
Jeunesse Junassole	1 000,00 €	2 000,00 €	1 400,00 €
Junas OM	1 000,00 €	1 500,00 €	1 000,00 €
Mont Redonnet	500,00 €	600,00 €	500,00 €
Pep's	900,00 €	900,00 €	900,00 €
Rugby CV	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
TMJ	0,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
Vvraidaventures		800,00 €	0,00 €
TOTAL	10 400,00 €	15 500,00 €	12 000,00 €
CCAS	2 000,00 €		2 500,00 €
Caisse des écoles	600,00 €	600,00 €	600,00 €

Les crédits nécessaires à ces dépenses sont prévus au budget primitif 2025.

Délibération adoptée à l'Unanimité.

Fait à Junas
Le 10 avril 2025

Signé par : Marie-José PELLET
Date : 17/04/2025
Qualité : Maire

**Le secrétaire de séance,
Marie-José VEYRET**



**Le Maire,
Marie-José PELLET**



Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Envoyé en préfecture le 17/04/2025
Reçu en préfecture le 17/04/2025
Publié le 06/05/2025
ID : 030-213001365-20250410-CM2025041007-DE